

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9054**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Caviste en cave coopérative

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de la convention collective des caves coopératives et leurs unions - Confédération des coopératives viticoles de France	Directeur adjoint

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3604 - Caves coopératives viticoles et leurs unions

Code(s) NSF :

221 Agro-alimentaire, alimentation, cuisine

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le caviste assure, en cave coopérative, les activités de maintenance de premier niveau du matériel, l'entretien des outils de production, la réalisation des opérations liées à la vendange et à la vinification. Il assure également les opérations de retraitement des produits et de vinification (levurage, assemblage, débourage...).

Le titulaire est capable de :

- Mettre en conformité le matériel
- Mettre aux normes d'hygiène
- Affecter les différents lots de vendange
- S'assurer de l'acheminement et loger en cuve
- Accueillir les nouveaux arrivants
- Organiser et distribuer le travail en cave
- Superviser et contrôler la réalisation des activités
- Évaluer et alerter en cas de problème
- Traiter les moûts
- Suivre la fermentation alcoolique et malo alcoolique
- Traiter et suivre la post fermentation
- Assurer la protection du produit des agressions extérieures
- Conduire les opérations de nettoyage, désinfection et/ou détartrage des cuves
- Entretien et réparation de la tuyauterie
- Assurer la surveillance et la maintenance du stock des produits œnologiques et d'entretien
- Respecter les procédures et la démarche HACCP, préparer les produits à l'enlèvement
- Conduire une filtration des vins
- Préparer le produit à la mise en vente
- Réaliser l'inventaire de la cuverie

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

A. Secteur d'activité et taille des entreprises ou services employeurs Le caviste exerce son activité dans le secteur de la coopération vinicole. La coopération vinicole représente environ 50 % de la production vinicole française. La plupart des entreprises concernées sont des entreprises de moins de 10 salariés, implantées en territoire rural.

Les contraintes économiques et les évolutions du marché imposent à certaines régions de France comme le Languedoc-Roussillon, l'Aquitaine, la Champagne Ardenne, etc. des regroupements de coopératives ou des choix de développement de l'activité vers des processus de plus en plus industrialisés. Ce phénomène modifie progressivement la taille et l'organisation des entreprises (taille plus importante, activités concentrées sur un site ...).

B. Responsabilité et autonomie caractérisant les types d'emploi ciblés

Le caviste exerce son activité sous la responsabilité d'un responsable hiérarchique (directeur, œnologue, maître de chai...). Il réalise la plupart des activités sur consigne de ces derniers. Pendant la période des vendanges, il peut gérer une équipe de saisonniers.

Caviste Maître de chai

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1413 : Fermentation de boissons alcoolisées

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le titre est constitué de 4 unités certificatives :

- Organisation des vendanges et réception des vendanges
- Conduite du processus de vinification
- Entretien de la cuverie et des équipements
- Conduite des travaux liés à l'enlèvement ou au conditionnement

Chacune de ces unités fait l'objet d'un contrôle en situation de travail réelle.

Pour la VAE :

- Dossier décrivant les activités
- Entretien avec le jury

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le président est désigné par le comité de pilotage régional alternativement parmi les représentants du collège salarié et du collège employeur Jury : 4 membres - 2 représentants du collège salarié - 2 représentants du collège employeur
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Caviste en cave coopérative avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2014. Autorité responsable de la certification : Confédération des coopératives vinicoles de France

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé « Certificat de qualification professionnelle Caviste en cave coopérative » avec effet au 21 juillet 2014, jusqu'au 29 novembre 2019.

Pour plus d'informations

Statistiques :

26 titulaires de la certification par an en moyenne.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

43 rue SEDAINE CS 91115
75538 Paris Cedex 11

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :